

22.08.2006 – 12:04 Uhr

Pas de jouets fabriqués par des enfants!

Zurich (ots) -

Pas de jouets fabriqués par des enfants!

Migros fixe des règles à ses fournisseurs de jouets

Migros a invité ses fournisseurs de jouets à une rencontre d'information sur les normes en matière sociale dont elle entend exiger le respect dans cette branche. A cette occasion, il a été clairement communiqué que seuls entreront désormais en ligne de compte les produits de fournisseurs ayant signé le code de conduite BSCI.

Jouant les pionniers, Migros a élaboré en 1999 un code de conduite à l'intention de tous ses fournisseurs de vêtements dans le monde entier. Puis, en collaboration avec l'organisation Clean Clothes Campaign Suisse et deux autres entreprises helvétiques a été lancé de 2000 à 2002, dans le sud de l'Inde et en Chine, un projet pilote visant la mise en œuvre dudit code de conduite et son contrôle. Les expériences réalisées alors ont conduit à la rédaction d'un nouveau code de conduite destiné à tous les fournisseurs d'articles non-food de Migros. Les règles qu'il contient ont été intégrées en 2004 dans les standards BSCI (BSCI signifie Business Social Compliance Initiative) par la Foreign Trade Association à Bruxelles, l'organisation faîtière du commerce européen. Le code de conduite BSCI est inspiré de la Déclaration universelle des droits de l'homme, des droits des femmes et des enfants, ainsi que des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT). Il énonce en particulier des règles en matière de salaire, d'horaire de travail, ainsi que de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs. Il interdit les discriminations, le recours à la main-d'œuvre infantile et le travail forcé. De plus, il promeut l'égalité entre les sexes et la liberté syndicale. Migros mise sur le code de conduite du BSCI dans la mesure où il constitue une plate-forme européenne pour la surveillance du respect de standards sociaux dans la production de biens de consommation au niveau mondial. Aujourd'hui, 57 des plus importantes entreprises commerciales européennes, telles Metro et Karstadt en Allemagne, sont membres de la BSCI et ont fait leur ce système de contrôle. La BSCI prévoit un dispositif de surveillance complet. Durant l'audit social, les manquements font l'objet d'un plan de mesures de correction, avec des délais précis. Migros soutient ses fournisseurs financièrement et concrètement dans l'exécution de ces correctifs imposés et contrôle l'atteinte des objectifs fixés au moyen d'un audit de répétition. Différences entre ICTI et BSCI La responsabilité sociale de l'entreprise dans l'industrie du jouet a constitué le thème d'un séminaire qui s'est déroulé le 28 avril dernier à l'Institut Gottlieb Duttweiler (GDI) à Rüslikon (ZH) à l'initiative de l'Association suisse des jouets (ASJ). Y ont pris part des fournisseurs, producteurs, négociants, ainsi que des représentants du Seco, de l'ICTI (Fédération internationale des industries du jouet International Council of Toy Industries) et de la Déclaration de Berne (DB). A cette occasion déjà, les différences entre le système de certification utilisé par la branche suisse du jouet, à savoir celui de l'ICTI, et les standards du BSCI ont été débattues. Le système de surveillance du BSCI se réfère aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), tandis que le code de pratiques commerciales de l'ICTI se fonde pour l'essentiel sur des législations locales. Les conventions de l'OIT ne sont reprises que partiellement dans le code de l'ICTI, les différences les plus importantes ayant trait aux horaires de travail et à la liberté syndicale. Exigences Migros attend de ses

fournisseurs de jouets qu'ils se soumettent expressément au code de conduite BSCI et l'appliquent concrètement. Ils sont également invités à faire pression pour que le code ICTI soit modifié dans le sens d'un rapprochement avec les standards européens BSCI. Un contrôle indépendant par l'institution bâloise ISCOM (International Social Compliance Verification) réclamé par les ONG pourrait apporter une solution. Migros est co-initiatrice de cette organisation et participe activement à son comité de pilotage. Cette exigence va dans le sens de l'objectif visé, à savoir l'amélioration systématique des performances de ses fournisseurs et producteurs sur le plan social. Le développement économique et le progrès social ne peuvent devenir réalité que si les bases d'existence de tous les acteurs sont préservées. Le boycott n'est pas par un bon moyen de lutte pour Migros dont l'ambition va plus loin, comme l'attestent ses lignes directrices: «Respectant les principes d'économie de marché et de libre concurrence, nous établissons une collaboration directe avec nos producteurs. Nous améliorons constamment nos produits et services et préconisons, en outre, des normes écologiques et sociales concernant les conditions de production.»

Contact:

Walter Staub, Corporate Communications (tél. 044 277 20 68,
walter.staub@mgb.ch)
Zurich, le 22 août 2006

Liens: BSCI <http://www.bsci-eu.org>
ISCOM <http://www.is-com.org>
ICTI <http://www.icti-care.org>
DB <http://www.evb.ch>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000968/100514671> abgerufen werden.